



**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022
A 14 HEURES 30 SALLE ACHILLE BEIX A BEDARIEUX**

Ordre du Jour :

- **Rapport n°1** : Validation du compte rendu du comité syndical du 8 juillet 2022
- **Rapport n°2** : Rapport d'Orientation budgétaire 2023
- **Rapport n°3** : Contrat de rivière Orb Libron 2020-2022. Proposition de validation de l'avenant du contrat pour la période 2023-2024
- **Rapport n°4** : Convention de partenariat entre l'EPTB et 14 Associations Syndicales Autorisées du territoire Orb Libron

QUESTIONS DIVERSES :

- Visite du chantier de restauration de la digue de la perspective sur la commune de Bédarieux

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° :	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2022

J'ai l'honneur de soumettre au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2022, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- D'approuver ce compte rendu

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 24 octobre 2022

La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 8 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Cessenon sur Orb, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 28 juin 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR GELY	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*	*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN		*
MR FABRE LUCE		*	MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 9 heures 30

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2022

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : PAPI D'INTENTION ORB LIBRON. ETAT D'AVANCEMENT. DEMANDE D'AVENANT DE DELAI

L'EPTB Orb Libron a signé avec l'Etat, le Département et la Région Occitanie le Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations d'intention sur la période 2021-2022.

Le territoire s'est ainsi engagé dans une démarche de PAPI d'intention, étape préalable incontournable avant la formalisation d'un PAPI complet.

Ce PAPI d'intention d'une durée de deux ans doit permettre de réaliser les investigations nécessaires à la définition du programme d'actions conforme aux exigences du PAPI 3 et notamment :

- De mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- De compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3
- De définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : problématiques du ruissellement et du littoral.
- De s'assurer de l'appropriation du programme d'actions par les acteurs du territoire.

Concrètement, le PAPI Orb Libron 2021-2022 prévoit 15 actions, représentant 1475 000 € d'études et 120 000 € d'animation.

La présentation annexée au présent rapport présente un état d'avancement du PAPI.

Considérant :

- Que les délais utiles au bouclage des plans de financements des études à réaliser n'ont pas permis de respecter les délais espérés ;
- Que les délais incompressibles de mise en concurrence n'ont pas permis de respecter les délais respectés ;
- Que les engagements contractuels ont été respectés mais avec un décalage dans le temps ;
- Qu'il est essentiel d'avoir mené à bien toutes les études et réflexions nécessaires à la construction d'un PAPI travaux de 3^{ème} génération ;

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'acter l'avancement du PAPI d'Intention 2021-2022 ;
- De solliciter une prolongation de délai d'un an supplémentaire dans le cadre d'un avenant à intervenir.

DELIBERATION N°3 : PGRE ORB LIBRON : AVIS DE LA MISEN EAU SUR LA DEMANDE DE PROLONGATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ORB-LIBRON

En août 2021, nous sollicitons les services de l'Etat sur une proposition de prolongation du délai de mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Orb Libron.

Vous trouverez ci-après les termes de notre demande :

« Le 18 juillet 2018, la CLE du SAGE Orb Libron validait le Plan de Gestion de la Ressource Orb sur la période 2019-2021.

Ainsi, au 31 décembre 2021, nous arriverons à la fin du 1^{er} cycle de ce plan et nous nous interrogeons, et nous vous interrogeons sur les suites à donner à ce document.

Considérant :

Que la durée de 3 ans pour la mise en place de ce premier cycle, dont l'objectif était la résorption des déficits constatés par l'étude volume prélevable et notifiée par le préfet coordonnateur, est courte au regard de l'ambition donnée par ce document ;

Que les résultats constatés annuellement par la commission thématique ressource en eau du SAGE Orb Libron :

- *Sont très encourageants pour l'Orb et la Mare avec des déficits qui semblent être résorbés ;*
- *Sont encourageants pour le Vernazobres avec cependant des déficits non encore comblés en septembre ;*
- *Montrent qu'il existe une marge de manœuvre importante sur Jaur pour la réduction des prélèvements par les béals ;*
- *Montrent que les objectifs de rendement AEP, atteints pour la plupart des grandes collectivités, restent cependant à atteindre plus particulièrement pour les petites collectivités de la haute vallée qui partent de très loin »*
- *Que les résultats obtenus mériteraient à être consolidés sur une période plus longue ;*
- *Qu'un travail prospectif sur les besoins AEP du territoire Orb Libron à l'horizon 2050 a été réalisé dans le cadre de ce PGRE mais que ce travail n'a pas été objectivé pour le territoire « Audois » ;*
- *Que la prospective agricole n'a pas été abordée dans le cadre du PGRE ;*
- *Que, à l'exception de l'Orb, on ne retrouve pas sur la Mare, le Jaur et le Vernazobres, les débits espérés ;*
- *Que le chantier de régularisation des autorisations des prélèvements agricoles, abouti sur la Mare, reste à intervenir sur l'Orb, le Jaur et le Vernazobres ;*

Il nous semblerait judicieux et pertinent de prolonger notre PGRE de 3 années supplémentaires, sur la période 2022-2024. »

Vous trouverez annexé à la présente délibération la réponse de la MISEN en date du 14 février 2022.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend connaissance de cet avis ;
- Décide d'établir un nouveau plan d'action du PGRE actualisé pour cet automne.

DELIBERATION N°4 : CONVENTION DE COOPERATION RELATIVE A LA MISSION 2 DU L 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : OPERATION DE RESTAURATION DES BERGES DE L'ORB SUR LE TERRITOIRE DE LA CABEME SUITE AUX CRUES DES 12 ET 13 MARS 2022. ENTRE LA CABEME ET L'EPTB ORB LIBRON

La présidente présente la convention de coopération relative à la mission 2 du L 211-7 du code de l'environnement : Opération de restauration des berges de l'Orb sur le territoire de la CABEME suite aux crues des 12 et 13 mars 2022. Entre la CABEME et l'EPTB Orb Libron.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la présidente à signer la convention annexée à la présente délibération.

DELIBERATION N°5 : PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB : MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE MESURES BATHYMETRIQUES ET DE SALINITE DES STATIONS DE POMPAGE AUTOUR DE LA GRANDE MAIRE : VALIDATION DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le 15 décembre 2021, nous signions la charte relative au plan de gestion du delta de l'Orb. **Cette charte marque la mobilisation des différents acteurs du territoire et partenaires institutionnels, prêts à apporter leur expertise et leur soutien au plan de gestion du delta.** Elle exprime le partenariat large, nécessaire à la préservation de la zone du delta : élus, techniciens, agriculteurs, acteurs du tourisme, de la pêche, de la chasse, habitants.

Le Plan de gestion prévoit la mise en place de systèmes de mesure bathymétriques et de salinité au droit des 3 stations de pompage situées autour de la Grande Maire.

Le montant total estimatif des travaux est estimé à 21 600 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le programme de travaux proposé, pour un montant total H.T de 21 600 € ;
- D'autoriser la présidente à solliciter l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault en appui de cette opération, suivant le plan de financement suivant : AERMC – 50%- ; Région – 15%- , Département – 15%-
- De solliciter l'Agence de l'Eau, la Région et le Département pour pouvoir débiter les travaux avant l'obtention des subventions.

DELIBERATION N°6 : SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical, à l'unanimité :

Valide la sortie de l'actif suivante :

Désignation des biens	N° inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette
Ordinateur Portable	2011-03	4868.71	4868.71	0.00
Ordinateur Portable	2015-03	4016.65	4016.65	0.00
Ordinateur Portable	2017-02	989.68	989.68	0.00
Ordinateur Portable	2018-01	1231.81	1231.81	0.00
Vidéoprojecteur	2011-07	956.80	956.80	0.00

DELIBERATION N°7 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPTB ORB LIBRON AU SAGE ORB LIBRON ET AU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Désigne Marie Pierre Pons représentante de l'EPTB Orb Libron à la CLE du SAGE Orb Libron ;
- Désigne Daniel Balester représentant de l'EPTB Orb Libron à la CLE du SAGE de la Nappe Astienne

Fin de séance : 11 heures.

Béziers, le 24 octobre 2022

La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° :	2
OBJET :	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

En application des dispositions législatives en vigueur, la présidente présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2023.

Globalement, le budget 2023 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **1 474 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.**

Ce budget permettrait de poursuivre les missions d'assistance technique auprès des structures locales d'action et d'animation mais également de mettre en œuvre le schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb et Libron.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 474 000 €

La section de fonctionnement permettrait de porter les actions suivantes :

1. ANIMATION INDUITE PAR LE SAGE ORB LIBRON ET LE SCHEMA D'ORGANISATION GEMAPI :

Au cours de l'année 2023, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **plus de 50** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron. Ces opérations permettront l'animation des enjeux identifiés dans le SAGE Orb Libron, validé en juillet 2018 :

- ENJEU A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- ENJEU B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- ENJEU C : Restaurer et préserver Les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- ENJEU D : Gestion du risque inondation ;
- ENJEU E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- ENJEU F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- ENJEU G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique

L'animation des missions induites par le SAGE Orb Libron seront assurées par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un agent administratif à temps plein
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à temps plein
- D'un ingénieur chargé du risque inondation à temps plein
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'une technicienne agro environnementale Libron à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource eau potable à mi-temps

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON (60 000 €)

En 2023, une action contrat de rivière serait engagée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Cette étude ne sera engagée tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

EVALUATION DE L'EFFICACITE DES OUVRAGES ASSURANT LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR L'ORB AVAL ET MOYEN ET DEFINITION D'UN PROTOCOLE DE COMPTAGE DES ESPECES MIGRATRICES : 60 000 € (AERMC : 25 000 €. REGION : 10 000 €. AUTOFINANCEMENT : 25 000 €)

Sous l'impulsion du précédent contrat de rivière, les 6 obstacles prioritaires aval de l'Orb ont été traités, sur le plan de la franchissabilité piscicole, en environ 4 ans : les ouvrages de Bagnols, de Tabarka et de la Malhaute sont en service depuis 2013/2014 ; ceux de Pont Rouge, de Moulin St Pierre puis de Thézan (2017) ont été équipés plus récemment.

Le décloisonnement du fleuve est donc désormais acquis sur plus de 26 km (de l'embouchure à Cazouls-lès-Béziers) pour les migrateurs amphihalins, comme pour les espèces migratrices locales.

Pour le seuil du pont Gaston Doumergue, obstacle le plus amont du linéaire classé en liste 2, le projet d'équipement est inscrit au présent contrat de rivière (cf. fiche action C1.1). A moyen terme, ce linéaire rendu à la continuité piscicole sera étendu jusqu'à Réals dès lors que le seuil du pont Gaston Doumergue aura été traité.

A ce jour, les équipements mis en place n'ont pas intégré la problématique du transport solide, enjeu fort de l'atteinte du bon état sur l'Orb.

Malgré la dynamique et les moyens conséquents mis en œuvre, l'EPTB Orb-Libron et ses partenaires ne disposent pas aujourd'hui d'éléments quantitatifs permettant de juger de l'efficacité des dispositifs de franchissement mis en place. Le suivi réalisé depuis les travaux concerne le caractère fonctionnel des ouvrages pendant la période de migration des Aloses : il porte sur l'entretien des ouvrages et leur mode de gestion.

C'est pourquoi l'EPTB Orb-Libron portera, en partenariat avec l'AFB, la Fédération de Pêche, l'association MRM et les propriétaires des ouvrages, une réflexion visant à définir les modalités d'évaluation de la continuité écologique sur le tronçon équipé de l'Orb aval et médian, intégrant le volet sédimentaire et un protocole de comptage des espèces migratrices.

3. PORTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DELEGUES PAR LES EPCI

L'EPTB Orb Libron sera maître d'ouvrage des travaux délégués au titre de l'item2 par les EPCI suivantes :

- Communauté de communes Sud Hérault
- Communauté de Communes des Avant Monts
- Communauté de Communes la Domitienne
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 474 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 903 000 €**
Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, formations ...). Ils correspondent aux frais de 2022, ajustés aux augmentations liées au déroulement des carrières.
- **Le budget des études et recherches : 60 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.
- **Le budget travaux d'entretien des berges délégués par les EPCI : 511 000 €**

5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 474 000 €

- Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de chargé de mission SAGE à temps plein, d'agent administratif, de chargé de mission partenariat et programmation à temps plein, de technicien de rivière à temps plein, de technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein, d'animateur agro-environnemental à temps plein, d'animateur agro environnemental Libron à temps plein et d'animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein, sont maintenues à hauteur de 50% ;
- Les EPCI prennent à leur charge les missions qu'elles nous confient dans les conventions bi-latérales ;
- Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
- Les EPCI financent les frais liés à l'item 1 (50 000 €), conformément à la clef de répartition statutaire ;
- La partie statutaire non aidée par les partenaires est répartie comme suit entre le Département de l'Hérault (40%) et les EPCI (60%).

La contribution des EPCI serait ainsi :

- De 50 000 € pour le financement de l'item 1, conformément aux choix du schéma d'organisation GEMAPI. Cette enveloppe, identique à celle de 2019, 2020 et 2021 et 2022, n'évoluera pas pour les 10 années à venir
- De l'ordre de 225 000 € pour les missions hors item 1, soit une augmentation de 3% par rapport à 2022.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 20 000 €

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 20 000 €

La section d'investissement permettrait d'équiper, **si nécessaire**, la structure d'un véhicule, de mobilier et de matériel informatique.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 20 000 €

- Les amortissements : 18 000 €
- Le FCTVA : 2 000 €

Il vous est proposé de débattre sur le présent rapport.

Béziers, le 24 octobre 2022

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° :	3
OBJET :	CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022 : BILAN ET PROPOSITION DE VALIDATION DE L'AVENANT DU CONTRAT POUR LA PERIODE 2023-2024

L'EPTB Orb Libron a signé le contrat de rivière Orb Libron avec le Département, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau sur la période 2020-2022.

Ce contrat a permis la réalisation de nombreuses opérations et de **mobiliser 9.1 Millions d'€ sur notre territoire.**

Dans une première partie, la présentation annexée au présent rapport présente le bilan 2020-2022 du contrat. La seconde partie propose un programme d'action complémentaire sur la période 2023-2024, à proposer à nos partenaires.

Il vous est proposé :

- De prendre acte du bilan du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 ;
- De valider la proposition de programme complémentaire sur la période 2023-2024 ;
- D'autoriser la présidente à engager toutes les discussions avec les partenaires financiers afin de finaliser le nouveau partenariat 2023-2024 et de l'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

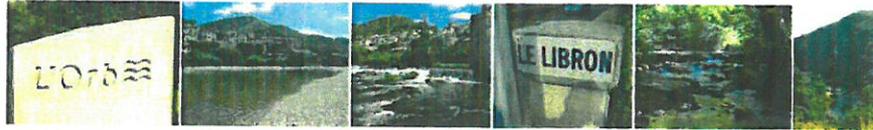
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 24 octobre 2022

La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS



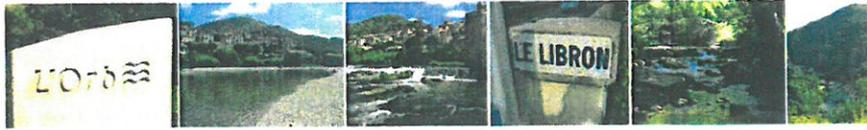
Elaboration de la Phase 2 du contrat de rivière Orb & Libron

Septembre 2022



Contenu

- ➔ Synthèse du bilan de la Première phase du Contrat de Rivière 4 Orb et Libron (2020-2022)
- ➔ Cadre d'élaboration (XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau)
- ➔ Planning d'élaboration
- ➔ Présentation du programme pressenti



Bilan de la 1ere Phase 2020-2022 du CR 4 Orb Libron

3

Phase 1 du contrat de rivière (2020-2022) : principales conclusions du bilan

- › Un **constat positif** avec une bonne prise en compte des enjeux du territoire, un bon taux de réalisation (variable suivant les volets) malgré les difficultés liées à la crise sanitaire
- › Un engagement de **9,1 M d'€ soit 62%** du montant programmé sur 2020-2022. Ce résultat est lié à la non réalisation des actions liées à la continuité et estimées à 4 M d'€ (hors continuité le taux d'engagement atteint 86%)
- › En nombre d'actions, 83 % des actions programmées ont été engagées et plus de la moitié d'entre elles sont terminées.
- › Pour autant des retards dans la réalisation des actions prévues en phase 1 et nécessaires à la définition de la phase 2 (schémas directeurs AEP et assainissement en particulier)
- › Certaines **thématiques restent à traiter / à poursuivre** (actions à engager sur ZH, hydromorphologie, rendements AEP, ...)

4

Le SDAGE 2022-2027 et le SAGE

Principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- ↳ Nécessité d'actions de **résorption du déséquilibre quantitatif** (règles de partage de l'eau, économies, débits réservés...)
- ↳ Nécessité de mesures de **lutte contre les pollutions par les pesticides** (notamment vis-à-vis de la production d'eau potable)
- ↳ Maintien / amélioration des performances des systèmes de **collecte et traitement des eaux usées**
- ↳ Restauration de la **dynamique fluviale**, du **transport solide**, de la **continuité biologique**
- ↳ Préservation / restauration des **zones humides**

5

Les enjeux / orientations prioritaires pour le territoire : dans la continuité de la phase 1 du contrat

Préservation de la qualité des eaux

- ↳ **Pesticides** : poursuite de ces actions importantes et s'inscrivant dans un temps long pour en mesurer les bénéfices et intégration des nouveaux captages prioritaires.
- ↳ **Assainissement** : quelques points noirs identifiés mais surtout gestion du temps de pluie, pollutions toxiques...

Gestion quantitative de la ressource en eau ⇨ Mise en œuvre du PGRE

- ↳ **Eau brute** : finalisation des actions sur les béals (Jaur et Vernazobre)
- ↳ **Eau potable** : améliorer les rendements des réseaux au travers d'une vraie stratégie de gestion (plus au « coup par coup ») en lien avec une animation spécifique.

+ observatoire de la ressource, étude relations karst / forages AEP, économies d'eau...

Les enjeux / orientations prioritaires pour le territoire

Préservation des cours d'eau et des milieux

- **Hydromorphologie, zones humides** : mise en œuvre des opérations concrètes (plan de gestion du delta, programme Libron...)
- **Continuité** : poursuivre l'acquisition de connaissance sur le tronçon aval de l'Orb (continuité piscicole et transport sédimentaire)
- **Gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes** : mise en œuvre des premières actions du plan de gestion stratégique (en cours)

- **Adaptation au changement climatique**: réflexions prospectives à engager



7



Cadre d'élaboration du Contrat de Rivière (XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau) - Rappel



8

11^{ème} programme « Sauvons l'eau » (2019-2024)

- › Les **grands enjeux** : qualité / quantité de la ressource, biodiversité, changement climatique, soutien aux territoires ruraux
- › Une **réduction de volume financier global d'aide (-13%)**
- › **Principes de contractualisation** (contractualisation non systématique / non obligatoire pour subventions) :
 - › Contrats avec engagements financiers / accords-cadres de partenariat
 - › Plus-value nécessaire : « **gagnant – gagnant** »
 - › Engagement sur des périodes plus courtes (**3 ans maximum**)
- › Contrats de milieux recentrés sur **4 orientations** du 11^{ème} Programme :
 - › SDAGE-PDM,
 - › adaptation au changement climatique,
 - › gestion durable,
 - › reconquête de la biodiversité et restauration du milieu marin.

9

Les contrats de milieu au 11^{ème} programme « Sauvons l'eau »

- › **Objectifs et plus-values de la contractualisation**
 - › Mise en œuvre du nouveau **SDAGE /PDM associé** (opérations structurantes nécessaires à l'atteinte du BE des masses d'eau)
 - › Mise en œuvre opérationnelle du **SAGE Orb-Libron**
 - › Mise en œuvre des **objectifs prioritaires du 11^{ème} programme**
 - › Une **lisibilité réciproque** sur plusieurs années (planification et programmation financière)
 - › Faire émerger la **MO** nécessaire à la réalisation des actions
 - › Obtenir des **garanties d'accompagnement financier**
 - › Approche **bassin versant** avec **instances de concertation** (élaboration, suivi, évaluation)

Particularités de la Phase 2 du Contrat et de son programme d'actions

► Une phase opérationnelle très courte...

- › Validation Mars 2023
- › Contrainte de fin de programmation : demandes d'aides avant le 30/06/2024

► Un contrat recentré sur des actions prêtes

► Un contrat qui ne peut intégrer des actions pourtant stratégiques pour le territoire :

Actions d'économies d'eau issues des Schémas Directeurs d'Eau Potable: pas encore définies, mais qui pourront être financées au fil de l'eau

► Un contrat signé par tous les Maîtres d'ouvrages

11



Planning d'élaboration

12

Le calendrier de l'élaboration

Feuille de route	Septembre 2022
Concertation Analyse des besoins par EPTB Elaboration	Septembre – Octobre 2022
Validation Comité Technique	Fin Octobre
Validation Comité de Rivière (CLE)	15 Novembre (au plus tard)
Validation MISEN	15 Novembre ou 13 Décembre
Envoi contrat pour CDA	15 Décembre
Validation CDA	Mars 2023



Présentation du contenu du programme d'actions

(cf fichier excel : prog actions CR 4 phase 2 v0)



Le projet de programme d'actions

- › Croisement des informations disponibles (PDM, bilan de la Phase 1, opérations programmées antérieurement...)
- › Rencontres des principaux maîtres d'ouvrage (petit cycle et grand cycle)
- › Echanges avec l'Agence de l'Eau
 - › Préservation de la qualité des eaux
 - › Gestion quantitative de la ressource en eau
 - › Préservation des cours d'eau et des milieux
 - › Adaptation au changement climatique
 - › Animation / mise en œuvre opérationnelle

Préservation de la qualité de l'eau

› Assainissement : 2 opérations – 0,9 M d'€

- › **Travaux** : Réhabilitation de réseaux
Laurens, réhabilitation de réseaux
Cazouls



- › *Des opérations maintenues pour mémoire car structurantes pour le territoire :*

Schémas Directeurs Assainissement Avants Monts, Grand Orb, Orb Vernazobre, La Domitienne.... *en cours*

Stations d'épuration de Cazouls, de Camp Esprit, Taussac, Causses et Veyran...

Préservation de la qualité de l'eau

Gestion des eaux pluviales : 4 opérations - 37 M d'€

- **Etudes** : études opérationnelles préalables aux travaux réalisées lors de la phase 1 du contrat (cf. ci-après)
- **Travaux** : Programme de travaux de la CABM suite au SDA de Béziers, deux opérations (stockages prioritaires et stockage in situ pour un bassin versant test)
- **Des opérations maintenues pour mémoire car structurantes pour le territoire**
Schéma Directeur Pluvial Avants Monts *en cours*



Préservation de la qualité de l'eau

FOCUS sur la gestion du temps de pluie de la CABM

Objectifs :

- Mise en conformité du réseau unitaire de Béziers /arrêté du 21 juillet 2015 ;
- Réduction des pollutions par temps de pluie ;
- Amélioration de la qualité générale des eaux des milieux récepteurs.

Schéma Directeur d'Assainissement :

- 81 millions d'euros de travaux pour gérer le temps de pluie
- Hiérarchisation des travaux /leur efficacité sur la réduction des pollutions : les deux bassins de stockage de priorité 1 et 2 permettent de résorber 66% de la pollution de temps de pluie.



Préservation de la qualité de l'eau

FOCUS sur la gestion du temps de pluie de la CABM

Deux actions intégrées au Contrat de Rivière 4 O&L :

- › La réalisation du stockage nécessaire sur les deux bassins prioritaires. Etude de faisabilité en cours avec mission de « fusionner » les deux ouvrages sur la STEP de Béziers (propriété CABM) : le coût des travaux est de 36 M d'€.
- › Une opération « pilote » pour réduire le volume à stocker sur un « petit » sous bassin versant en stockant au sein des canalisations. Coût projeté 0,9 M d'€.



Préservation de la qualité de l'eau

› Phytosanitaires : 8 opérations - xx Md'€

- › **Animation territoriale** : 3 animateurs (captage de Puisserguier, captages Libron- Rieutord-Taurou et échelle BV via l'EPTB Orb Libron

- › **Etudes**: Définition des Aires d'Alimentation des Perdiguier et Creissan



› Pollutions toxiques : 2 opérations - 0,25 Md'€

- › **Animation territoriale** : 1 animateur sur la CABM
- › **Travaux** : poursuite de la mise en place des conventions de rejet et des équipements de prétraitement des installations industrielles sur le territoire de la CABM

Gestion quantitative de la ressource en eau

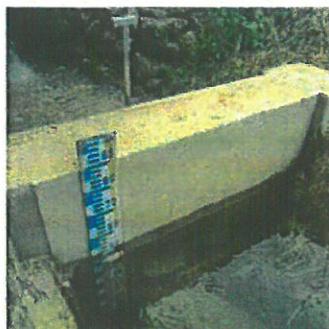
▶ Eau potable : 5 opérations – 0,46 Md'€

- ▶ **Etudes** : Etudes sur le lien fonctionnel entre karst et eaux superficielles forage de Commeyras et forage de Lacans
- ▶ **Amélioration des connaissances** : mise en place de compteurs ou de télégestion (SI d'assainissement et d'eau de l'Orb et du Gravezon, Taussac la Bilière)
- ▶ **Animation PGRE – Eau potable** : ½ EPT porté par l'EPTB O&L
- ▶ **Des opérations maintenues pour mémoire car structurantes pour le territoire**
 - Schémas Directeurs AEP Avants Monts, Grand Orb, La Domitienne et SIVOM Orb et Vernazobres *en cours*,
 - Travaux prévus au PGRE
- ▶ Travaux CABM inclus dans le Contrat de Nappe Astien

Gestion quantitative de la ressource en eau

▶ Eau brute : 5 opérations – 0,17 Md'€

- ▶ **Travaux d'économie d'eau des béals** : Jaur, Vernazobres
- ▶ **Animation PGRE – Eau brute et suivi des étiages** : 1 ETP porté par l'EPTB O&L



Préservation des cours d'eau

› Plan d'entretien des berges : 7 opérations – 1,55 M d'€

- › **Travaux définis à l'échelle du BV** : CABM, CAHM, Minervois Caroux, Grand Orb, La Domitienne, Sud Hérault, Avant Monts
- › **Animation Mise en œuvre du programme** : 1 ETP porté par l'EPTB O&L

› Hydromorphologie : 6 opérations – 0,73 M d'€

- › **Travaux** : programme de restauration morphologique du Libron, Moyenne Vallée de l'Orb, renaturation du Lirou aval, travaux suite étude opérationnelle Poujol sur Orb
- › **Etudes** : Mise en œuvre espace bon fonctionnement des cours d'eau
- › **La réalisation d'opérations de restauration morphologique peut permettre à un maître d'ouvrage d'obtenir 30% d'aide de l'Agence sur l'entretien de la ripisylve**



Préservation des cours d'eau

› Continuité : 3 opérations – 0,2 Md'€

- › **Amélioration de la connaissance** : Mise en œuvre d'un protocole de comptage des espèces migratrices sur l'Orb aval et suivi sédimentaire

› Zones humides : 4 opérations – 0,57 M d'€

- › **Mise en œuvre du Plan de Gestion du Delta de l'Orb**
- › **Animation Zones Humides – Continuité** : 1 ETP porté par l'EPTB O&L

› Mise en œuvre du Plan Stratégique de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes: 0, 015 M d'€



Adaptation au changement climatique

3 opérations – > 0,35 Md'€

- **Poursuite de l'amélioration de la biodiversité via la plantation de haies** (principalement sur les aires d'alimentation des captages prioritaires)
- **Analyses prospectives des impacts liés aux évolutions climatiques:**
 - Sur la disponibilité de la ressource et les usages (cf PGRE)
 - Sur les vulnérabilités des activités économiques dans les cadre du Plan de Gestion du Delta de l'Orb
- **Opération pilote de désimperméabilisation ??**

Animation / mise en œuvre opérationnelle

10 animateurs sur le territoire – > 1,77 Md'€

8 portés par l'EPTB Orb Libron :

- Zones humides,
- Travaux en rivières,
- Eau potable,
- Eau brute et étiage,
- Pollutions diffuses,
- Animation captages Libron-Murviel-Rieutort,
- SAGE,
- Contrat



2 portés par les collectivités :

- Pollutions toxiques, CABM
- Animation captage prioritaire Puisserguier

Synthèse

- › 60 opérations pour un montant estimé de > 43,27 M d'€ (7,27 hors opération temps de pluie CABM)

2023	2024
2 531 100 €	4 739 676 € 40 739 676 € avec opération CABM

- › Programme à finaliser (montant des opérations, calendrier, plan de financement)
- › Fiches d'action par opérations et note de présentation à rédiger (Octobre)
- › Nouvel arrêté de CLE nécessaire pour valider le programme



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° :	4
OBJET :	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPTB ET 14 ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES DU TERRITOIRE ORB LIBRON

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Orb (PGRE Orb) prévoit la réalisation de travaux sur les béals du territoire Orb Libron.

Ces travaux consistent à optimiser les prélèvements au strict niveau des besoins par la réfection des ouvrages, la suppression des fuites, etc.

Les propriétaires, regroupés en Associations Syndicales Autorisées (ASA), ont accepté de prendre en charge les travaux qui les intéressent mais qui ont également un intérêt certain pour la mise en œuvre de notre PGRE.

La mise en œuvre de ces travaux, mais également la mobilisation de subventions, leur impose une gestion administrative stricte dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Le respect des règles comptables constitue une tâche indispensable mais difficilement réalisable pour ces structures souvent démunies sur ces aspects.

La mutualisation de la gestion comptable et administrative constitue une réponse pour ces structures.

14 ASA ont fait appel à l'EPTB Orb Libron pour la réalisation d'une prestation de service leur permettant une bonne gestion de leur structure.

Le tableau ci-après donne la liste des structures qui nous ont sollicité ainsi que le montant de facturation annuelle proposé.

Structure	Coût annuel du service proposé
ASA de Briande	92.23 €
ASA de la plaine Caunas	207.62 €
ASA Rive Gauche du Ruisseau d'Arles	322.96 €
ASA du Canal de Boubals	207.62 €
ASA du canal de Jaumes	553.64 €
ASA du canal de la Bastide	207.62 €
ASA du canal de la Gloriette	426.77 €
ASA de la plaine des Aires	426.77 €
ASA du canal de la Tour	322.96 €
ASA du canal de la Varede	322.96 €
ASA du canal de Valence	599.78 €
ASA du canal de Véréilhes	553.64 €
ASA Joli Cantel	207.62 €
ASA de Dio et Valquières	207.62 €
Total	4 659.81

Vous trouverez, annexé au présent rapport, un modèle de convention de partenariat.

Considérant :

- Que l'appui apporté aux ASA participe pleinement aux objectifs du PGRE Orb ;
- Que le travail supplémentaire peut être absorbé par le personnel de l'EPTB en place ;

Il vous est proposé :

- D'accepter l'appui aux 14 ASAs ci-dessus listées ;
- D'autoriser la président à signer les conventions de partenariat avec chacune de ces ASA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 24 octobre 2022

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

Convention de partenariat

D'une part, Etablissement Public Territorial de Bassin Orb Libron Domaine de Bayssan le Haut, Route de Vendres 34500 BEZIERS Représentant : Mme PONS Marie-Pierre, Présidente Ci-après dénommé " EPTB Orb Libron "	Et d'autre part, Association Syndicale Autorisée du Canal d'irrigation de Valences Hôtel de Ville 34600 HEREPHAN Représentant : M. Baptiste CARAYOL, Président Ci-après dénommé(e) " ASA du Canal de Valences "
--	--

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'**EPTB Orb Libron** peut fournir un appui aux ASA de son territoire pour l'exécution du Budget Primitif, du Compte Administratif, la réalisation des mandats et des titres, la mise à jour du rôle ainsi que la rédaction des courriers, déclarations et comptes rendus.

Un partenariat entre les ASA du territoire a permis de mutualiser le matériel informatique nécessaire et d'en assurer sa maintenance. Ces dernières le mettent à disposition de l'**EPTB Orb Libron** le temps de la convention pour réaliser les missions confiées.

C'est dans ce cadre que l'**ASA du Canal de Valences** a souhaité conclure un partenariat avec le prestataire l'**EPTB Orb Libron**.

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

L'**EPTB Orb Libron** s'engage à réaliser les missions citées ci-dessus.
Quant à l'**ASA du Canal de Valences**, elle s'engage à faire voter son Budget Primitif ainsi que son Compte Administratif avant le 30 juin de l'année en cours et à transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à l'exécution des missions confiées à l'**EPTB Orb Libron**.

Article 2 : Obligations communes

Les parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Article 3 : Rémunération

La rémunération de l'**EPTB Orb Libron** sera payée par l'**ASA du Canal de Valences** dès réception de la facture pour un montant de 599.78 € / an.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat sera effectif à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.
Il sera reconduit par année civile et par tacite reconduction.

Article 5 : Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par anticipation, par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : Droit applicable et juridiction

De convention expresse entre les Parties, le Contrat est soumis, quant à la forme et au fond, au droit français.

Tous les litiges auxquels le Contrat pourrait donner lieu, qui n'auraient pu se régler par la voie de la médiation, seront soumis à la compétence des Tribunaux de Béziers.

Fait le à , en deux exemplaires

ASA du Canal de Valences Nom : Fonction : Signature :	EPTB Orb Libron Nom : Fonction : Signature :
---	--